

GOUVERNEMENT/ADEME

Lancement de 3 nouveaux appels à projets pour l'innovation au service de la transition écologique

Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition.

Les trois appels à projets relèvent de l'action « Démonstrateurs » du troisième Programme d'investissements d'avenir (PIA3), dotée de 300 millions d'euros. Ils portent sur un large champ thématique dans le domaine de la transition écologique et solidaire : les systèmes énergétiques, la bio-économie, la protection de l'environnement, l'économie circulaire, l'éco-efficience dans l'industrie, l'agriculture et l'eau, ou encore l'aménagement de villes et de territoires.

Ces AAP permettront de soutenir des projets de démonstrateurs innovants, qui visent à développer de nouvelles solutions apportant une plus-value environnementale étayée, répondant à la demande d'un marché identifié et dont le niveau de maturité doit permettre une commercialisation ou industrialisation à l'issue du projet. Un accent est mis sur le caractère répliquable de la solution innovante, qui rend ainsi possible un large déploiement en France et à l'international.

Ils ont vocation à être reconduits annuellement et sont couplés au lancement d'appels à projets plus ponctuels, ayant pour but de susciter des projets innovants sur quelques sujets-clés plus ciblés. Deux appels à projets lancés en 2019 entrent dans cette catégorie, celui portant sur la « Production et fourniture d'hydrogène décarboné pour des consommateurs industriels » lancé en février, et celui relatif aux « Démonstrateurs de solutions propres pour la production d'énergie hors réseau », lancé en juin dernier.

L'appel à projets « Systèmes énergétiques - Villes et Territoires durables »

Dépôt des dossiers du jusqu'au 20 janvier 2020 à 15h00 Sur : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/SEVTD2019-95#resultats>

La neutralité carbone implique de décarboner les systèmes énergétiques de la production aux usages, en optimisant la distribution. Les projets attendus doivent prioritairement concerner : les systèmes énergétiques optimisés, la production/fourniture d'énergies renouvelables et vecteurs énergétiques renouvelables et l'optimisation environnementale à l'échelle d'un bâtiment / d'un îlot (en construction ou en rénovation) ou d'un territoire.

L'appel à projets « Bioéconomie et protection de l'environnement »

Dépôt des dossiers jusqu'au 20 janvier 2020 à 15h00 Sur : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BIOENV2019-97#resultats>

Les projets attendus concerneront les solutions et services innovants concourant à la protection de l'environnement, à la restauration des écosystèmes et aux nouveaux modes de production, valorisation et consommation des ressources. La Bioéconomie englobe l'ensemble des activités liées aux systèmes de production, à la mobilisation et à la transformation durables de la biomasse, qu'elle soit forestière, agricole, aquacole, agroalimentaire ou halieutique pour des valorisations dans les filières alimentaires, les produits biosourcés et l'énergie.

L'appel à projets « Economie Circulaire – Ecoefficience dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau »

Dépôt des dossiers jusqu'au 20 janvier 2020 à 15h00 Sur : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ECEI2019-96#resultats>

Les projets attendus devront contribuer à l'évolution vers une économie circulaire selon les priorités suivantes : l'écoconception des produits et des services ; la production plus efficiente en ressources matières et en énergie notamment dans l'industrie et l'agriculture ; la prévention de la production de déchets, l'optimisation de leur collecte, le traitement des déchets ultimes. La ressource en eau est également couverte par cet appel à projets pour le développement de solutions innovantes relatives à la collecte, le traitement et la distribution, à une meilleure gestion de la ressource, et à de nouveaux modèles d'affaires et de gestion.

L'ensemble des projets soutenus devront :

apporter une plus-value environnementale, être innovants, au regard de l'état de l'art et de la concurrence ; répondre à la demande d'un marché visé, être répliquables sur des marchés de masse ou viser un marché de niche avec une plus-value environnementale significative et enfin être prioritairement localisés sur le territoire national.

Contacts presse :

Secrétariat général pour l'investissement : lucas.tourny@pm.gouv.fr - @SGPI_avenir

ADEME : 01 58 47 81 28 – ademepresse@havas.com - @ademe

Ministère de la Transition écologique et solidaire : 01 40 81 77 57 - @Min_Ecologie

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : 01 55 55 99 12 / 86 90 – presse-mesri@recherche.gouv.fr

Source : communiqué de presse



2 août 2019

20 janvier 2020 - 15h

Dealine pour le dépôt des dossiers : 20 janvier 2020 à 15h00

